

Norme ISO 16128 : les premiers produits « naturels selon la norme » sont en rayon

Le 29 septembre 2017, l'association Cosmébio organisait une conférence de presse pour informer les journalistes de la publication imminente de la norme ISO 16128. Avec le soutien des ONG Générations Futures, Générations Cobayes et WECF, elle alertait sur le risque de tromperie pour les consommateurs à la recherche de cosmétiques plus naturels. Aujourd'hui, les premiers produits se revendiquant d'origine naturelle selon la norme ISO 16128 sont en rayon. Voici un parfait exemple des nouvelles allégations marketing qu'il est possible de rencontrer :

Formulée dans une démarche respectueuse de la peau, cette crème est composée à 88%⁽¹⁾ d'ingrédients d'origine naturelle.

⁽¹⁾ Valeurs calculées sur la base de la norme ISO 16128 part II et selon les données matières premières transmises à date par nos fournisseurs.

« 88 % d'ingrédients d'origine naturelle selon la norme ISO 16128 » : ça veut dire quoi au juste ?

La crème décryptée annonce dans son descriptif produit sur le web la présence de 88 % d'ingrédients d'origine naturelle selon les définitions établies par la norme ISO 16128.

Pour rappel, la norme établit deux catégories d'ingrédients d'origine naturelle : les « ingrédients naturels » et les « ingrédients dérivés de matériaux naturels ». Ces ingrédients dérivés de matériaux naturels sont des ingrédients cosmétiques contenant une proportion de plus de 50 % d'origine naturelle.

12 % d'ingrédients synthétiques dont BHT, phénoxyéthanol, silicone ou encore PEG

Parmi les ingrédients constituant le reste de la formule se trouvent **une quinzaine d'ingrédients controversés** non autorisés par les labels de cosmétique bio, dont notamment PEG-100, decyloxazolidinone, phénoxyéthanol, diméthicone, sodium polyacrylate, trométhamine, PEG-7 glyceryl cocoate, BHT, polyquaternium-7 ou encore ethylhexylglycerin.

Une campagne publicitaire pour rappeler l'importance du label Cosmébio

Depuis le 21 février, une campagne publicitaire est diffusée dans la presse afin de réaffirmer l'importance du label Cosmébio pour la protection des consommateurs à la recherche de cosmétiques plus naturels.

Elle rappelle ainsi que le label Cosmébio, c'est...

Une composition propre et noble :

- 95 % minimum d'ingrédients naturels et bio
- 5 % maximum d'ingrédients synthétiques dans une liste clairement définie
- Interdiction de nombreuses substances controversées

Un cycle de vie vertueux :

Sourcing éthique, respect des animaux, procédés de fabrication doux et non-polluants, emballages éco-conçus, plan de gestion des déchets...

Une communication transparente :

Mentions de certification précises, packagings validés par les certificateurs.

LES MARQUES FRANÇAISES DE COSMÉTIQUE BIO,
VRAIMENT BIO,
SONT CERTIFIÉES* ET LABELLISÉES PAR COSMÉBIO.



Une nouvelle norme internationale ISO 16128 a été publiée fin 2017. Elle définit la naturalité des ingrédients et les modes de calcul de naturalité des cosmétiques mais ne s'appuie pas sur les référentiels et garanties de Cosmébio. Soyez vigilant(e) sur la composition des cosmétiques valorisant une démarche naturelle, sans certification. **La labellisation Cosmébio constitue la seule vraie garantie sur la non-présence de substances soupçonnées toxiques ou indésirables**.**

En pharmacies, parapharmacies, magasins bio, grande distribution, vente par correspondance et sur le web,
LE REPÈRE, C'EST COSMÉBIO
+ d'infos sur www.cosmebio.org

Marques françaises labellisées Cosmébio et participant à cette campagne parmi les 370 adhérents :



Qui peut obtenir le label et comment ?

Le label Cosmébio ne peut être apposé que sur des produits conformes aux engagements du label et qui le prouvent via un certificat.

Les étapes à suivre pour obtenir le label sont ainsi :

1. Certification des produits à labelliser via un certificateur - le statut d'association de Cosmébio ne permet pas de certifier les produits en notre nom.
2. Adhérer à l'association Cosmébio



Comment reconnaître un vrai cosmétique naturel ou bio ?

Vérifiez la présence de ces différents éléments sur le packaging du produit :



1. Le label Cosmécio

Garantit la nature des ingrédients et la traçabilité du produit tout au long de la chaîne de fabrication. Traduit l'engagement éthique et le respect de la Charte Cosmécio.

2. La liste des ingrédients

Détaille la composition du produit et précise les ingrédients issus de l'Agriculture Biologique.

3. Les caractéristiques du bio

Indiquent les pourcentages d'ingrédients d'origine naturelle et d'ingrédients issus de l'Agriculture Biologique sur le total des ingrédients.

4. Les mentions de certification

Garantissent la certification du produit par un organisme agréé - Ecocert, Bureau Veritas ou Cosmécert - et son contrôle au moins une fois par an.

À propos de Cosmécio

Créée en France en 2002, l'association Cosmécio est aujourd'hui la plus grosse association dédiée à la cosmétique bio. Elle fédère près de 370 sociétés adhérentes, lesquelles représentent 450 marques et plus de 9 000 produits.

La mission de l'association est d'accompagner les professionnels de la cosmétique bio, défendre les intérêts des consommateurs et sensibiliser le grand public à une cosmétique plus responsable via son label.

L'association Cosmécio est également l'un des membres fondateurs du référentiel européen Cosmos, cahier des charges strict qui définit les exigences du label Cosmécio. Le label Cosmécio est aujourd'hui reconnu par 77% des consommatrices de cosmétiques bio âgées de 25 à 54 ans*.

www.cosmebio.org

* Source : Étude de notoriété OpinionWay - Senseva pour Cosmécio - 2017.